



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

**AEROPORTS DE MADAGASCAR**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 26/004/ADEMA/DG/SPM**

1. Le **AEROPORTS DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Entretien et maintenance des extincteurs des Aéroports Principaux** ".  
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix forfaitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Passation des Marchés - ADEMA**  
Rue : **Zone Aviation Générale - Ivato**  
Etage / Numéro de Bureau : **Bâtiment Siège**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la AEROPORTS DE MADAGASCAR, Biment Sie et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- . 1<sup>er</sup> Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des marchés)
  - Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- . 2<sup>ème</sup> Paiement à effectuer auprès de AEROPORTS DE MADAGASCAR, Biment Sie.
  - Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au bureau du secrétariat de la Direction Générale ADEMA - Ivato** au plus tard le **02/03/2026 à 11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- quatre cent mille Ariary (Ar400 000.00)
- , ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
  - Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
  - Soit par Garantie Bancaire
  - Soit par Chèque de Banque libellé au nom du AEROPORTS DE MADAGASCAR - ADEMA S.A.



à ..... Le 17/02/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics